CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 10 septembre 2026, tenue dès 19 h 30 dans la Salle du Conseil de ville de la Salle de spectacles

Présidence : M. Sébastien Ehl, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Rédacteur du procès-verbal : M. Vladimir Carbone

M. Sébastien Ehl, président : "Bonsoir, il est 19 h 33, nous avons laissé trois minutes de plus pour deux retardataires qui seront malheureusement absents. Il s'agit de deux membres du Bureau du Conseil de ville. Avant d'ouvrir la séance je vais demander à la fraction ARC si elle veut remplacer son collègue qui vient de s'annoncer absent. Non ? Très bien. Dès lors la liste des présences sera faite par Mme Elisabeth Beck, scrutatrice, que je remercie. M. le maire, chères conseillères municipales, chers conseillers municipaux, chères conseillères et chers conseillers de ville, M. le vice-chancelier, chers représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, il est 19 h 33. J'ouvre officiellement la séance du Conseil de ville. Je cède la parole à Mme Elisabeth Beck, PS, scrutatrice, pour l'appel."

…L'appel fait constater la présence de 23 conseillères et conseillers de ville.
La majorité est à 12…

M. Sébastien Ehl, président : "Est-ce qu'une modification de l'ordre du jour est demandée ?"

Mme Delphine Boillat, PLR : "Au nom de la fraction PLR Saint-Imier et environs, nous demandons à l'unanimité le report des points 5 et 7 de l'ordre du jour. Nous tenons à préciser que nous ne remettons pas en question la nécessité des investissements présentés ce soir. Notre demande porte sur le moment auquel ces crédits doivent être libérés. Concernant le crédit de CHF 200'000.- pour les logiciels, le rapport nous indique que Vertigis et NEST-ISE vont connaître des évolutions importantes et que plusieurs éléments sont encore en cours d'évaluation et de préparation. Dès lors, nous estimons qu'il serait préférable de prendre le temps de clarifier les aspects techniques, les coûts définitifs et les différentes étapes de ces migrations avant de libérer le crédit. Le délai annoncé allant jusqu'à fin 2027 nous permet, à notre sens, de prendre ce temps. Pour le crédit de CHF 400'000.- concernant la Rue du Soleil, les travaux sont prévus au plan financier 2027-2028. Là aussi, nous souhaitons obtenir davantage de précisions sur le calendrier, la planification et la coordination des travaux avant de nous prononcer définitivement. Notre démarche n'est donc pas de bloquer ces projets. Nous souhaitons simplement éviter de prendre aujourd'hui des décisions financières alors que certains éléments doivent encore être précisés. Nous demandons donc le report des points 5 et 7 à une prochaine séance du Conseil de ville, afin que nous puissions disposer de tous les éléments nécessaires pour prendre une décision en toute connaissance de cause. De plus, nous tenons à vous informer que, lors du prochain Conseil de ville, une motion sera déposée concernant les Services techniques."

M. Laurent Egloff, ARC : "Nous demandons une suspension de séance."

M. Sébastien Ehl, président : "Il est 19 h 38. Je suspends la séance jusqu'à 19 h 45."

…Reprise de séance…

M. Sébastien Ehl, président : "Il est 19 h 45, je reprends les débats. J'ai une autre information concernant l'ordre du jour par rapport au point 6. L'ordre du jour indiquait qu'il fallait décider

du mode de financement, mais en fin de compte la décision porte uniquement sur le changement de compte."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "J'aimerais juste prendre la parole concernant l'intervention qui vient d'être faite. Du coup, je suis amenée à entendre les arguments pour mieux comprendre ce qui se passe. Concernant le point sur la migration informatique, effectivement, dans ce domaine, il y a toujours des détails qui se peaufinent au fur et à mesure que vous mettez les choses en place. Ce qu'il faut savoir maintenant c'est que le programme informatique que nous avons actuellement ne bénéficiera plus de mise à jour dès l'année prochaine. C'est pourquoi nous demandons de pouvoir le changer. Une migration ne se fait pas en deux semaines. Il est vrai que, sans ce programme informatique, il n'y aura plus de possibilité de faire des plans dans la commune. Voilà pourquoi ce crédit de CHF 200'000.- est demandé. Concernant maintenant le deuxième point portant sur la demande de crédit d'engagement de CHF 400'000.-, d'après ce que j'ai compris, ce sera pour 2027-2028, ce n'est pas assez précis. Je crois que ce qu'il y a surtout derrière c'est le souci d'avoir des dépassements. Alors, déjà quand on prévoit des projets, on ne met pas les dates exactes, parce que tout dépend de la météo et de la disponibilité des entreprises, si elles sont disponibles à un tel moment ou à un autre. C'est pour cela que des crédits doivent être libérés en avance pour qu'on puisse planifier sur une année, mais avoir toujours des travaux qui se font en fonction de la météo ou des changements qu'il peut y avoir. Parfois, on prévoit tel ou tel projet mais, à ce moment-là, l'entreprise n'étant pas disponible, on change et ont fait un autre projet. Et c'est comme cela en fait que ceci fonctionne. Maintenant concernant un dépassement, ce dernier n'a rien à voir sur le moment auquel les travaux doivent être faits. Les raisons d'un dépassement sont multifactorielles. Cela peut être entre autres que, au moment où l'on commence le projet, on se rend compte qu'il n'est pas aussi simple que cela, que des imprévus arrivent, des guerres qui éclatent, celles-ci faisant monter les prix, il y a des problèmes d'énergie dus soit à la fermeture de centrales nucléaires, soit à des guerres, soit à d'autres choses, et tout cela fait que l'enveloppe finale peut encore augmenter. Mais cela n'a rien à voir avec le moment où je commence le travail. Voilà ce que j'avais à dire sur ces deux points."

M. Sébastien Ehl, président : "Merci à Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Non ? Alors, concernant la modification de l'ordre du jour, pour les gens qui sont d'accord de reporter les points 5 et 7, se prononcent par un lever de main."

Au vote, 10 voix se prononcent pour le report et 13 contre.

M. Sébastien Ehl, président : "L'ordre du jour n'est pas modifié. Nous allons traiter les points 5 et 7."

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2026
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Vente de l'immeuble locatif sis Rue de la Clef 37, propriété de la Municipalité de Saint-Imier : Préavis au Corps électoral
5. Crédit d'engagement de CHF 200'000.00, prévu au plan financier, pour financer la migration de la base de données des plans de réseaux et préparer celle du logiciel de facturation – Décider du mode de financement : Décision
6. Activation en tant qu'investissement de la dépense de CHF 600'000.00, concernant l'assainissement des eaux à la Rue Basse et à la Rue Francillon, inscrite au compte de résultat au budget 2026 : Décision

7. Crédit d'engagement de CHF 400'000.00, prévu au plan financier, afin de sécuriser les réseaux d'eau et électrique à l'Ouest de la Rue du Soleil – Décider du mode de financement : Décision
8. Augmentation de la dépense périodique relative au loyer des locaux de logopédie de CHF 8'400.00 par année, passant donc de CHF 18'000.00 à CHF 26'400.00 – Décider du mode de financement : Décision
9. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 3'900'000.00 relatif à l'assainissement et à la mise aux normes de la piscine en plein air
10. Crédit supplémentaire de CHF 93'630.27 relatif à l'assainissement et à la mise aux normes de la piscine en plein air : Décision
11. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 274'000.00 relatif à l'amélioration de la desserte en transports publics à Saint-Imier et Villeret (2022 à 2024)
12. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 750'000.00 relatif à la part communale à la viabilisation des infrastructures suite à la réalisation d'un quartier de villas à la Rue de la Clef
13. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 300'000.00 relatif à la rénovation de la station transformatrice des Noyes et d'une nouvelle alimentation électrique pour DM Décors SA
14. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 200'000.00 relatif à la mise sous terre de la ligne électrique MT – ligne Sud entre les stations SECH et Pont
15. Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de M. Sylvain Ndonfack, démissionnaire
16. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la jeunesse, en remplacement de M. Sylvain Ndonfack, démissionnaire
17. Motions, postulats et interpellations
    17.1. Motions
    17.2. Postulats
    17.3. Interpellations
18. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : Mme Delphine Boillat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), M. Marc Houriet (PLR), Mme Ophélie Krebs Mushahar (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), M. Erwan Egloff (ARC), Mme Eda Gauchat (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Arthur Wileczelek (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et Mme Mélanie Lambert (PS)

Sont excusés : M. Mario Kardum (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), M. Dominique Moszczanski (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Patrick Grobéty (PLR), M. Loan Tultak (ARC), M. Vital Carnal (PS) et M. Joao Doutaz (PS)

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), Mme Gisèle Tharin (vice-maire), M. Etienne Geiser, M. Samuel da Silva, Mme Josika Iles, M. Olivier Zimmermann, M. Gérard Dessaules

Excusé : -

Assiste : M. Vladimir Carbone, rédacteur du procès-verbal

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), M. Emile Perrin (JDJ) et M. Anthony Montandon (RJB)

Public : 4 personnes sont présentes dans la salle

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2026 est approuvé par 21 voix positives et 2 abstentions.

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Sébastien Ehl, président : "Avant d'aborder notre ordre du jour, permettez-moi de remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre présence ce soir et, plus largement, pour votre engagement au service de notre collectivité. Dans une période où l'on entend parfois davantage les critiques que les encouragements, il me paraît important de rappeler que l'engagement public mérite reconnaissance et respect.

Le 27 août dernier, j'ai eu le plaisir de représenter le Bureau du Conseil de ville lors de l'inauguration de la nouvelle salle d'armes du Musée de Saint-Imier. Je vous invite d'ailleurs à aller la découvrir. Cette réalisation met en valeur une partie de notre patrimoine et témoigne de la richesse de nos institutions culturelles. Mais au-delà de l'exposition elle-même, ce qui m'a particulièrement marqué, c'est la démarche qui l'a rendue possible. Derrière chaque projet de ce type, il y a des femmes et des hommes qui décident de transmettre quelque chose aux générations suivantes. Et transmettre demande du temps, de l'énergie, de la conviction et parfois même une certaine dose de courage.

Le courage est d'ailleurs une qualité qui nous concerne directement. Il faut du courage pour s'engager dans la vie publique. Il faut du courage pour poser des questions, pour défendre une idée, pour exprimer un désaccord avec respect ou encore pour soutenir une position qui n'est pas forcément la plus facile. Et surtout, il faut du courage pour prendre des décisions. Car décider, c'est aussi renoncer. Choisir un chemin, c'est accepter de ne pas en emprunter un autre. Aujourd'hui comme demain, notre commune aura besoin de personnes engagées, capables de dialoguer, de construire et de décider. Je forme donc le vœu que nos débats demeurent exigeants, mais constructifs, et que chacun puisse faire entendre sa voix dans un esprit de collégialité, au service de l'intérêt général.

Avant de conclure, permettez-moi également d'avoir une pensée particulière pour celles et ceux qui traversent actuellement des moments difficiles. Les événements de la vie nous rappellent parfois avec brutalité que nul n'est à l'abri de l'épreuve. Lorsque l'un des nôtres est touché, c'est toute une communauté qui est concernée. J'espère sincèrement que la solidarité, l'écoute et la bienveillance seront au rendez-vous. Nos pensées accompagnent aujourd'hui toutes les personnes concernées ainsi que leurs proches.

Enfin, j'aimerais adresser un remerciement particulier à notre vice-chancelier. A la suite du départ de la chancelière, il assume depuis plusieurs semaines une charge de travail considérable, afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement de nos institutions. Cet engagement mérite d'être souligné et reconnu publiquement. Cher Tiago, au nom du Conseil de ville, je te remercie sincèrement pour ton professionnalisme, ta disponibilité et ton investissement sans faille. Je te souhaite beaucoup d'énergie pour la suite des défis qui t'attendent et t'assure de notre reconnaissance pour le travail accompli."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Monsieur le vice-chancelier, Chers membres du public, Chers représentants de la presse, tout d'abord, je tiens à vous adresser à toutes et tous au nom du Conseil municipal mes meilleures salutations.

J'ai quelques informations à vous transmettre ce soir, mais avant celles-ci, l'actualité se rappelle à nous parfois de façon abrute. Hier soir, vous avez pris connaissance, comme le Conseil municipal, avec stupeur de l'incendie qui a ravagé une maison familiale hier après-midi. Nous témoignons notre plein et entier soutien aux familles sinistrées, et pensons particulièrement aux deux membres de votre conseil touchés par ce sinistre. Un grand merci est adressé aux pompiers d'Erguël, du Centre Vallon, de la Suze, de Bienne ainsi que de Berne, de même qu'à la Police cantonale, au care team, aux services sanitaires, à la Protection civile ainsi qu'à toutes les personnes privées qui ont œuvré jusque tard dans la nuit pour maîtriser le sinistre et prendre soins des personnes touchées. Afin de venir en aide aux familles sinistrées, la commune a mis à disposition un compte bancaire et a lancé un appel aux dons ce matin même.

Tout d'abord, un communiqué de presse a été validé mardi soir par le conseil municipal et sera dès demain dans la Feuille d'avis du district de Courtelary. Il concerne la chancellerie et le remplacement du poste. La procédure suit son cours, le délai de postulation étant arrivé à échéance vendredi passé. Pour ne pas mettre en péril le bon fonctionnement de l'administration municipale, le Conseil municipal a demandé à l'ancien chancelier de La Neuveville M. Vladimir Carbone s'il était disposé à donner un coup de main à M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier. Il est important de préciser que M. Vladimir Carbone, ancien chancelier de La Neuveville, est au bénéfice de la retraite depuis le 1er septembre 2026. Ancien Imérien, c'est par amitié pour Saint-Imier, dont il est par ailleurs originaire, que M. Vladimir Carbone, ancien chancelier de La Neuveville, a accepté de soulager quelque peu le vice-chancelier dans ses tâches administratives, notamment la rédaction des procès-verbaux du Conseil de ville, d'où sa présence ce soir dans le public. Dans le cadre de son mandat, M. Vladimir Carbone, ancien chancelier de La Neuveville n'assumera pas de fonction directionnelle. Le Conseil municipal le remercie de s'être aimablement mis à disposition. Et nous nous associons bien évidemment à ce que vient de dire M. le président au sujet de notre vice-chancelier. Nous le remercions de tenir bon. La situation n'est pas simple. Il fournit un travail remarquable qui est à saluer, car sans lui je ne sais pas vraiment comment on fonctionnerait. Donc merci à lui de son travail et son implication."

Enfin, en qui concerne la stratégie financière de la Municipalité de Saint-Imier, un communiqué de presse relatant le processus budgétaire en cours a été publié au début de ce mois, en conformité avec le plan de communication. En effet, la Commission des finances étudie actuellement le budget 2027. Chacune des plus de 1300 lignes est passée en revue une à une, avec minutie et en tenant compte de notre situation financière. Une fois l'examen terminé, le projet sera sur la table de l'exécutif, avant de vous être soumis lors de votre prochaine séance.

Parallèlement à cela, deux séances publiques auront lieu. La première aura lieu le 24 septembre prochain. Je vous invite à réserver cette date et à vous déplacer. A cette occasion, une table ronde animée par M. Olivier Zahno, journaliste, permettra à la population de se familiariser avec la fiscalité dans les communes et les enjeux auxquels sont confrontées les communes du canton. Trois personnes interviendront, avec des profils complémentaires et différents : M. Michel Walthert, ancien vice-chancelier du canton de Berne, spécialiste des finances communales et du fonctionnement des administrations, M. Patrick Linder, directeur de la CEP Grand Chasseral, qui apportera un regard économique sur la conjoncture, et le soussigné qui apportera un regard sur la situation spécifique de notre commune."

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : "A la demande du Conseil municipal, je souhaite vous informer brièvement que, lors de sa séance du 8 septembre dernier, l'Exécutif a décidé de dénoncer la convention OMO actuellement en vigueur, avec effet à la fin de l'année scolaire 2027-2028. Cette décision fait suite à plusieurs mois de réflexions et de rencontres associant les directions d'école, la direction OMO ainsi que les représentants politiques des collectivités concernées. L'évolution de l'organisation des OMO et des réalités scolaires a conduit les différents partenaires à engager une réflexion sur l'organisation future du dispositif. Dans cette même dynamique, le Syndicat scolaire CoViCou ainsi que la Commune de Renan ont également déjà dénoncé la convention actuelle. Les discussions vont désormais se poursuivre afin de définir un nouveau cadre de collaboration, adapté aux besoins et aux réalités des communes concernées. L'objectif est d'utiliser la période transitoire à venir pour préparer sereinement la suite et garantir la continuité des prestations OMO au-delà du 31 juillet 2028. Je tiens enfin à préciser que cette décision stratégique est indépendante du dossier des locaux de logopédie soumis ce soir. La dénonciation de la convention concerne l'organisation institutionnelle future des OMO à l'horizon 2028, alors que le dossier des locaux répond à une nécessité concrète pour assurer durablement les prestations de logopédie dans des conditions adaptées. Quelle que soit la forme que prendra la future convention, les besoins des élèves et la nécessité de disposer de locaux adéquats demeurent. Cette décision n'a donc pas d'incidence sur le point dont le Conseil de Ville est appelé à débattre sous peu."

4. Vente de l'immeuble locatif sis Rue de la Clef 37, propriété de la Municipalité de Saint-Imier : Préavis au Corps électoral

Rapport du Conseil municipal :

Depuis la vente (en réalisant un bénéfice appréciable) des immeubles sis à la rue Jacques-David 4-6-8, l'immeuble sis à la rue de la Clef 37 est le dernier bien composé d'appartements mis en location par la Municipalité. Situés sur l'immeuble feuillet no 1260 de Saint-Imier, les bâtiments nos 37 et 37a abritent 10 appartements, 3 garages sur un bien-fonds de 1050 m^2.

La valeur au bilan de cet immeuble est de CHF 720'000.00. Actuellement, en raison de l'état général, des travaux à prévoir (détaillés ci-après dans la note du Service des bâtiments) et de l'enveloppe annuelle destinée à l'entretien de l'ensemble des biens du patrimoine financier, il n'est pas possible d'atteindre le rendement d'un bien de ce type.

Le Conseil municipal, étant donné la situation financière communale, en particulier l'endettement galopant, a décidé de se départir des biens du patrimoine financier – en effet, les biens du patrimoine administratif doivent rester en mains communales dans la mesure où ils permettent d'accomplir les tâches de la commune – lorsque ceux-ci présentent un intérêt sur le marché.

Cette stratégie s'est avérée payante dans la mesure où les immeubles sis à la rue Jacques-David 4-6-8 – figurant au bilan pour un montant de CHF 1'070'000.00 – ont pu être vendus pour la somme de CHF 1'855'000.00. Dans les périodes difficiles et de l'avis de l'Exécutif, une commune doit se recentrer sur l'essentiel. Dans ce contexte, posséder et exploiter des immeubles de rendement ne fait assurément pas partie des missions essentielles d'une commune. En effet, cela nécessite des ressources aussi bien en personnel pour la gestion qu'en argent pour les investissements et l'entretien. Plus encore, la vente permet, avec le prix proposé par le Service des bâtiments et corroboré par une expertise, de réaliser un bénéfice.

Certes, se séparer de biens de rendement dont la commune était propriétaire depuis des décennies, peut sembler dommageable. Mais dans la situation qui est la nôtre, c'est l'option la plus raisonnable. Il ne s'agit pas de vendre les joyaux de la couronne, mais de vendre un bâtiment qui a cruellement besoin d'investissement, dont certains appartements ne sont pas occupés en raison de leur état. Cette proposition de vente s'inscrit dès lors dans la stratégie de l'Exécutif pour désendetter la commune et fait également partie des mesures de l'audit Compas. L'argent à disposition du Service des bâtiments pour entretenir le patrimoine financier ne permet pas de rénover un appartement chaque année. Face à ce constat, la vente à un tiers qui sera en mesure d'assainir ce bien et de lui assurer une pérennité s'impose comme étant l'option la plus sage et la plus durable.

Le calendrier et la procédure sont détaillés dans la note du Service et il y est renvoyé. Le Corps électoral aura le dernier mot et décidera en votation populaire s'il souhaite vendre ce bien au prix de CHF 1'330'000.00. Ce prix de vente, comme relevé ci-dessus, tient compte d'une expertise de la valeur vénale de ce bien réalisée par un professionnel de la branche. En vendant à ce prix, qui correspond à la valeur vénale minimale selon la fourchette de l'expertise, un bénéfice comptable confortable pourra être réalisé et servira à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif.

Compte tenu de ce qui précède, sur la base du préavis unanime de la commission des bâtiments et infrastructures sportives, sur la base du préavis négatif de la commission des finances par 4 voix contre 3, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville de préaviser favorablement la vente de l'immeuble locatif sis Rue de la Clef 37, propriété de la Municipalité de Saint-Imier à l'intention du Corps électoral. Le Conseil municipal recommande d'attribuer le bénéfice au Financement spécial (FS) destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif.

Ouverture de la discussion :

M. Erwan Egloff, ARC : "Vu l'état général de l'immeuble et des investissements qu'il faudrait engager pour assainir la structure et les appartements, sans compter la gestion de l'immeuble qui engendre des frais, la fraction ARC dans sa majorité convient qu'il est préférable de se séparer de l'immeuble de la Rue de la Clef 37 et de verser le bénéfice au patrimoine administratif pour l'entretien immobilier."

M. Marc Houriet, PLR : "La vente de la Rue de la Clef 37 n'est pas exactement un sujet nouveau. Pour les amateurs d'archives communales, il suffit de se replonger dans les procès-verbaux du Conseil de ville de 2018 pour constater que cette question suscitait déjà de nombreux débats à l'époque. Il y a donc bientôt huit ans que l'on parle de cet immeuble, de son avenir, de son potentiel, de son entretien et des différentes stratégies envisageables. Huit ans plus tard, force est de constater que le temps a passé plus vite que les décisions concrètes. Les discussions se sont succédé, les législatures aussi, les rapports se sont empilés, les expertises se sont affinées, mais l'immeuble, lui, est toujours là. On pourrait naturellement se demander pourquoi. Pourquoi autant de temps ? Pourquoi autant d'hésitations ? Pourquoi tant de réflexions pour finalement revenir presque au point de départ ? Chacun se fera son opinion. Une chose est toutefois certaine : près de huit ans après les premiers débats documentés, la réalité est simple. Rien n'a véritablement changé ou presque. Désormais, le Conseil municipal recommande une vente à un prix minimum de CHF 1'330'000.-. Après huit années de réflexions, de débats et d'attente, le Corps électoral aura finalement l'occasion de trancher une question qui semblait, à certains moments, relever davantage du feuilleton communal que d'un simple dossier immobilier. Mieux vaut tard que jamais, dit l'adage. Les électrices et les électeurs pourront donc, peut-être, décider si la Rue de la Clef 37 doit enfin tourner une page, ou poursuivre encore quelques saisons supplémentaires. Merci pour votre attention. Les conseillers de ville PLR voteront librement ce

point en fonction de leur opinion propre. Pour lecture Marc Houriet, PLR, texte Sébastien Ehl, PLR."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "La fraction socialiste remercie le conseiller municipal, M. Olivier Zimmerman, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, ainsi que les membres du Service des bâtiments et des infrastructures sportives pour la note présentée sur la vente de l'immeuble locatif sis à la Rue de la Clef 37. Il est indiqué dans la note, qu'il s'agit du dernier bien inscrit au patrimoine financier communal susceptible d'être vendu. Le bâtiment de l'ancien Asile puis CEFOPS à la Route de Sonvilier 3 et le Cube sur le Plateau de la gare y figurent encore. L'immeuble qui nous occupe en ce moment comprend dix appartements et sa valeur au bilan s'élève à CHF 720'000.-. Le rendement estimé, fixé à 6,5 %, n'est malheureusement pas atteint. Bien que l'immeuble ait été convenablement entretenu à minimum jusqu'à présent, il semble qu'il nécessite aujourd'hui d'importants travaux, notamment sur le plan énergétique et sécuritaire. Le montant annuel destiné à améliorer les infrastructures n'est pas suffisant pour maintenir et investir dans ce patrimoine. Ce montant aurait dû, depuis de nombreuses années être revu à la hausse et calculé avec un certain pourcentage, 2,5 % par rapport à l'AIB, comme dans la gestion des immeubles de rendement. Cette situation ne date pas d'aujourd'hui. Elle reflète un manque de clarté et de volonté stratégique de la Commune en matière d'investissement dans des bâtiments qui devaient précisément offrir un rendement tout en permettant à la population de bénéficier de loyers modérés. La fraction socialiste déplore, comme elle l'avait déjà fait lors de la vente des bâtiments sis à la Rue Jacques-David, que ces priorités n'aient pas été mises en avant lorsque la situation financière le permettait. Des investissements réalisés à temps auraient aujourd'hui pu garantir des rentrées durables à long terme. Une fois vendus, ces bâtiments, s'ils sont bien gérés et rénovés, rapporteront à leurs nouveaux propriétaires. Dès lors, la question se pose : pourquoi la commune ne se donne-t-elle pas les moyens de conserver et de défendre au moins cet objet en sa possession susceptible de lui assurer un rendement à long terme ? La vente figure parmi les mesures proposées dans l'audit Compas en consultation avec le Conseil municipal, ceci pour améliorer le contexte financier. Toutefois, lorsque l'ensemble de ce patrimoine aura été liquidé, les difficultés financières ne seront pas nécessairement résolues. En revanche, il est certain que la commune ne bénéficiera plus de rentrées intéressantes provenant des locations. Pour la fraction socialiste, se séparer de son patrimoine financier est une erreur. Mais elle constate que la commune se retrouve aujourd'hui au pied du mur. Toutefois en cas de vente, elle demande que ce soit le montant de CHF 1'370'000.- qui soit annoncé et non pas l'estimation la plus basse de CHF 1'330'000.-, soit une différence de CHF 40'000.- Elle demande de plus, qu'une partie du bénéfice issu de la vente soit mis dans le montant annuel destiné à la rénovation des bâtiments, afin d'investir concrètement pour l'avenir de ce patrimoine financier. En conclusion, la fraction socialiste laisse la liberté de vote à ses membres pour la vente de cet immeuble."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Parfois plusieurs paires d'yeux ne suffisent pas à déceler des erreurs. Dans le libellé du point 4, il y a le mot "décision". En réalité, il s'agit évidemment d'un préavis au corps électoral. Vous ne décidez pas ce soir de la vente. Le texte dans le message de l'exécutif est toutefois juste, puisqu'il indique bien à la fin qu'il s'agit de préaviser la vente de l'immeuble locatif sis Rue de la Clef 37 à l'attention du Corps électoral et d'attribuer le bénéfice au financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif. Je suis navré pour cette erreur qui s'est encore glissée dans l'ordre du jour et je vous remercie d'en prendre note."

M. Sébastien Ehl, président : "Je remercie M. le maire pour ses précisions."

Au vote, le Conseil de ville préavise favorablement au Corps électoral la vente de l'immeuble Rue de la Clef 37 par 12 voix positives, 10 négatives et 1 abstention.

M. Michel Ruchonnet, PS : "J'espère que, dans message au Corps électoral, figurera un

rapport de la minorité. Cela me paraît important."

5. Crédit d'engagement de CHF 200'000.00, prévu au plan financier, pour financer la migration de la base de données des plans de réseaux et préparer celle du logiciel de facturation – Décider du mode de financement : Décision

Rapport du Conseil municipal :

La Municipalité de Saint-Imier, en tant que gestionnaire de réseau, se doit de rester à la pointe dans la technologie et l'informatique. Deux logiciels clefs dans l'exploitation de notre réseau vont connaître des mises à jour conséquentes et dont il s'agit de tenir compte.

Ces évolutions informatiques, rendues nécessaires par l'évolution des outils métiers, les exigences réglementaires et la future libéralisation du marché de l'électricité, visent à garantir la pérennité des systèmes de gestion des réseaux et de facturation communale.

Afin de garantir l'exploitation de ces logiciels, et par voie de conséquence, nos réseaux, un crédit d'engagement de CHF 200'000.00 (réparti entre l'électricité (CHF 50'000), l'eau et l'assainissement (CHF 40'000.- chacun) le gaz (CHF 40'000.-) et le CAD (CHF 30'000.-) doit être libéré par le Conseil de ville. Ce crédit d'engagement est prévu au plan financier.

Compte tenu de ce qui précède, sur la base des préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville de valider le crédit d'engagement de CHF 200'000.00, prévu au plan financier, pour financer la migration de la base de données des plans de réseaux et préparer celle du logiciel de facturation, en recourant si nécessaire à l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

Mme Elisabeth Beck, PS : "Il y a nécessité d'acquérir deux nouvelles versions de logiciels pour permettre la migration de la base de données des plans de réseaux, en lien avec l'électricité, l'eau et l'assainissement, le gaz et le chauffage à distance, mais également pour la préparation de la gestion des facturations. Les dépenses prévues au plan financier permettront d'assurer une exploitation efficiente. Sur la base des préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, la fraction socialiste approuve le crédit d'engagement de CHF 200'000.00 en recourant si nécessaire à l'emprunt, en remerciant le département concerné pour son rapport."

M. Laurent Egloff, ARC : "La fraction ARC, se référant aux préavis unanimes de la Commission de l'équipement et de la Commission des finances, en suivant l'avis du Conseil municipal, décide de valider le crédit d'engagement de CHF 200'000.00, prévu au plan financier, pour financer la migration de la base de données des plans de réseaux et préparer celle du logiciel de facturation, en recourant si nécessaire à l'emprunt."

M. Marc Houriet, PLR : "Nous tenons tout d'abord à préciser que nous ne sommes pas opposés à la modernisation des outils informatiques de notre commune. Nous sommes conscients que ces évolutions sont nécessaires et qu'elles doivent être anticipées. Notre position porte sur la libération, à ce jour, de ce crédit de CHF 200'000.-. Le fait qu'un investissement soit inscrit au plan financier ne constitue pas, à lui seul, une raison suffisante pour l'engager immédiatement. En tant que conseillers de ville, nous avons la responsabilité de veiller à une gestion rigoureuse, prudente et responsable des finances communales. Avant d'engager une telle somme, nous estimons nécessaire de disposer d'une vision claire de l'ensemble des coûts liés à ces migrations, notamment en matière de licences, de

maintenance, de formation, d'accompagnement, de reprise des données et d'adaptation des systèmes existants. Dans le contexte financier que connaît actuellement notre commune, chaque investissement doit être évalué avec la même rigueur. Nous devons être capables de fixer des priorités, de maîtriser nos dépenses et surtout d'anticiper les éventuelles charges qui découleront de ces décisions dans les années à venir. Notre position n'est donc pas un refus de la modernisation informatique. Elle traduit simplement notre volonté de ne pas engager aujourd'hui CHF 200'000.- sans avoir une vision suffisamment complète des coûts et des conséquences financières de cette décision. Notre responsabilité est de veiller à ce que chaque franc dépensé par la commune le soit de manière justifiée, maîtrisée et au bon moment. Pour ces raisons, le PLR refusera, à la majorité, la libération de ce crédit de CHF 200'000.-. Merci pour votre écoute. Lecture Marc Houriet, PLR texte de Dominique Moszczanski, PLR."

Au vote, par 14 voix positives, 8 négatives et 1 abstention, le Conseil de ville approuve le crédit d'engagement de CHF 200'000.00 requis ainsi que le mode de financement proposé.

6. Activation en tant qu'investissement de la dépense de CHF 600'000.00, concernant l'assainissement des eaux à la Rue Basse et à la Rue Francillon, inscrite au compte de résultat au budget 2026 – Décider du mode de financement : Décision

Rapport du Conseil municipal :

Des travaux conséquents afin de permettre l'évacuation des eaux de pluie sur la grand-rue (dans le secteur rue Francillon, rue Basse et rue de Châtillon) sont en cours (2025-2026). En effet, ces dernières années, l'intensité des événements pluvieux a connu une très nette augmentation de l'ordre de 30%. Des inondations à répétition ont eu lieu ces dernières années dans ce secteur de la Municipalité, touchant de nombreux riverains. Afin de remédier à cette problématique, la capacité des collecteurs doit être augmentée à la rue de Chatillon (aval du pont CFF) et entre la rue Basse et la rue de Francillon.

Le nouvel organe de révision de la Municipalité a demandé de changer la manière d'activer ces travaux dans notre comptabilité. Concrètement, il a demandé d'activer en tant qu'investissement les dépenses des projets spécifiques financés par le FS Maintien de la Valeur afin qu'elles puissent être amorties sur la durée de vie des infrastructures (80 ans).

Afin de respecter ces exigences comptables impérieuses, il est demandé au Conseil de ville de procéder formellement à ces activations qui permettront de respecter les instructions de l'organe de révision des comptes de la commune. Ce point fait partie des exigences de l'organe de révisions dont votre Autorité avait été informée lors de l'adoption des comptes 2025 en juin dernier.

Compte tenu de ce qui précède, sur la base des préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'activer en tant qu'investissement de la dépense de CHF 600'000.00, concernant l'assainissement des eaux à la Rue Basse et à la Rue Francillon, inscrite au compte de résultat au budget 2026.

Ouverture de la discussion :

Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR : "Notre fraction soutient cette demande d'activation. Cette décision va dans le sens d'une gestion financière rigoureuse et transparente. Il ne s'agit pas d'engager une nouvelle dépense de CHF 600'000.-, puisque ce montant était déjà prévu au budget 2026. Il s'agit de corriger son traitement comptable conformément aux exigences

du nouvel organe de révision. Cette manière de procéder nous paraît également plus cohérente financièrement. Plutôt que de faire supporter l'intégralité de la dépense au compte de résultat d'un seul exercice, l'investissement sera amorti sur la durée de vie de l'infrastructure, soit 80 ans selon le rapport. C'est une manière plus juste de faire correspondre le coût de l'infrastructure à la durée pendant laquelle elle sera utilisée, tout en respectant les règles MCH2."

Mme Martine Bourquin, ARC : "La fraction ARC accepte ce crédit d'engagement de CHF 600'000.00 prévu au plan financier."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Ce soir, il s'agit d'un point purement formel, à savoir activer un crédit déjà accordé lors du budget 2026 et financé par le Fonds spécial "Maintien de la valeur". Ces collecteurs d'eau doivent être adaptés à une pluviométrie en hausse de 30 % et par là-même éviter le ruissellement et les inondations dans le secteur. Nous sommes sur un investissement qui vise le long terme, si bien que la fraction socialiste approuve à l'unanimité l'activation de ce crédit."

Au vote, c'est à l'unanimité que le Conseil de ville approuve l'activation en tant qu'investissement de la dépense de CHF 600'000.00.

7. Crédit d'engagement de CHF 400'000.00, prévu au plan financier, afin de sécuriser les réseaux d'eau et électrique à l'Ouest de la Rue du Soleil – Décider du mode de financement : Décision

Rapport du Conseil municipal :

Les réseaux d'eau et d'électricité à l'Ouest de la rue du Soleil doivent être sécurisés afin de garantir l'approvisionnement dans ce secteur de la Municipalité. Ces travaux d'entretien sont prévus au plan financier 2027-2028. Le réseau de distribution d'eau doit être renouvelé en tenant compte des besoins actuels et futurs des clients. Il est prévu de remplacer les conduites existantes par de nouvelles conduites d'un diamètre supérieur. Ce besoin est d'autant plus nécessaire que de nombreux problèmes ont touché ce secteur ces dernières années.

Dans le même temps, il est prévu dans un but de synergie de revoir le réseau électrique dans ce même secteur de la localité. Vétuste, le réseau doit être revu et permettra, en plus d'enterrer les lignes aériennes actuelles, de renouveler l'éclairage public.

Compte tenu de ce qui précède, sur la base des préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville de valider le crédit d'engagement de CHF 400'000.00, prévu au plan financier, afin de sécuriser les réseaux d'eau et électrique à l'Ouest de la Rue du Soleil, en recourant si nécessaire à l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

M. Claude Voisin, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance du dossier du réseau d'eau et d'électricité à l'Ouest de la rue du Soleil. Etant donné les nombreux problèmes rencontrés ces dernières années et la vétusté des conduites d'eau, il est plus que nécessaire d'envisager ces travaux et, dans le même temps, dans un but de synergie, de revoir le réseau électrique. En effet, le réseau doit être adapté et permettra d'enterrer les lignes aériennes ainsi que l'éclairage public, afin d'améliorer le confort des usagers et de dégager la vue sur notre Chasseral. Sur la base des préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, la fraction ARC accepte le crédit d'engagement de CHF 400'000.-

prévu au plan financier, afin de sécuriser les réseaux d'eau et d'électricité à l'ouest de la rue du Soleil en recourant à l'emprunt si nécessaire."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "Les travaux d'entretien à réaliser sur les réseaux d'eau et d'électricité dans le secteur est de la Rue du Soleil sont un investissement sur le long terme. Ils offriront un service moderne et sécurisé pour les habitants du quartier. La fraction socialiste, suivant les préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 400'000.-, prévu au plan financier, en recourant à l'emprunt si nécessaire."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Nous souhaitons tout d'abord être clairs, nous ne sommes pas opposés aux investissements nécessaires à la sécurisation de nos réseaux d'eau et électriques. Il est de notre responsabilité de maintenir et d'entretenir nos infrastructures. Notre position porte sur le moment et les conditions dans lesquels nous nous apprêtons à voter ce crédit de CHF 400'000.-. Nous constatons que deux demandes de crédit concernant le même service nous sont soumises lors de ce Conseil de ville. Pour le présent crédit, nous savons également qu'il est prévu au plan financier 2027-2028. Nous ne comprenons dès lors pas pourquoi nous devons aujourd'hui nous prononcer dans l'urgence sur un investissement qui concerne le futur. Nous devons nous donner le temps de disposer de tous les éléments avant de prendre une décision. Lorsque nous votons un crédit, nous engageons les finances de la commune et nous devons pouvoir le faire en toute connaissance de cause. Nous ne pouvons plus nous permettre de nous précipiter ou de considérer chaque investissement nécessaire comme devant automatiquement être voté immédiatement. Notre situation financière nous oblige à fixer des priorités et à faire des choix responsables. Nous devons également être attentifs au terme "autofinancé". Si le projet l'est d'un point de vue comptable, cela ne signifie pas qu'il n'aura aucun impact sur nos liquidités. Cet élément doit faire partie de notre réflexion lorsque nous décidons d'engager CHF 400'000.-. Reporter ce crédit ne signifie donc pas que nous refusons l'investissement ni que nous souhaitons bloquer le projet. Nous estimons simplement que nous devons le voter lorsque nous aurons tous les éléments en main et lorsque nous serons en mesure d'apprécier sa pertinence et son impact financier dans son ensemble. Les conseillers de ville PLR voteront librement ce point en fonction de leur opinion. Merci pour votre écoute."

Au vote, par 15 voix positives et 8 négatives, le Conseil de ville approuve le crédit d'engagement de CHF 400'000.00 requis ainsi que le mode de financement proposé.

8. Augmentation de la dépense périodique relative au loyer des locaux de logopédie de CHF 8'400.00 par année, passant donc de CHF 18'000.00 à CHF 26'400.00 – Décider du mode de financement : Décision

Rapport du Conseil municipal :

Avec la réforme REVOS 2020, le canton de Berne a revu et réorganisé l'enseignement spécialisé. Dès lors, les prestations de logopédie ont changé de direction cantonale, passant de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) à la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC). Une fois encore, ce changement a induit un report sur les communes, mettant en effet à leur charge les prestations de logopédie scolaire. Il s'agit de ce fait d'une tâche communale obligatoire et dans laquelle il n'existe aucune marge de manœuvre quant à son financement.

Le rapport du Département éducation et culture relève les nombreux problèmes des locaux actuellement occupés par le service de logopédie à la rue du Temple. Parmi les plus critiques, il y a notamment la responsabilité de la Municipalité en cas d'accident, les locaux n'étant pas

adaptés. Le bâtiment étant de plus en vente, le risque de résiliation du bail par suite de changement de propriétaire ne saurait être exclu.

Sur cette base, en collaboration avec la direction OMO et l'appui du Service des bâtiments, le Département éducation et culture a recherché un autre lieu plus adapté, plus sécurisé et plus pérenne. La solution se situe non loin des locaux actuels, à la rue Francillon 17 (avec une entrée côté rue du Temple également).

Un tableau détaillant les avantages et les inconvénients de chacun des locaux figure dans le rapport du Département éducation et culture au chiffre 5.

Le loyer pour les nouveaux locaux s'élève à CHF 2'200.00 par mois (plus les charges), soit un prix au m^2 de CHF 135.00. Il s'agit d'une augmentation annuelle de CHF 8'400.00. Le prix au m^2 est conforme au prix du marché. Ces nouveaux locaux présentent l'avantage d'être rénovés spécifiquement pour les besoins du service de logopédie scolaire, en tenant compte des normes de sécurité et des normes incendies. Une négociation avec le propriétaire des locaux a permis une diminution du loyer initial, tout en tenant compte des travaux qui seront effectués par le propriétaire. Compte tenu desdits travaux, un bail d'une durée de 10 ans est demandé par le propriétaire. Cette demande est explicable et fait sens et a l'avantage d'éviter à la Municipalité de devoir consentir à des investissements dans les locaux.

Compte tenu de ce qui précède, sur la base du préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville de valider l'augmentation de la dépense périodique relative au loyer des locaux de logopédie de CHF 8'400.00 par année, passant donc de CHF 18'000.00 à CHF 26'400.00, en recourant si nécessaire à l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

Mme Mélanie Lambert, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance de la proposition concernant la relocalisation du service de logopédie à la rue Francillon 17. Nous sommes conscients que ce déménagement implique une augmentation des coûts pour la Commune. Nous estimons toutefois que cet effort financier se justifie au regard des améliorations apportées aux conditions d'accueil et de travail. Nous sommes particulièrement sensibles au fait que ces nouveaux locaux permettront d'offrir aux enfants un environnement mieux adapté et plus sécurisé. Leur proximité immédiate avec les écoles constitue également un avantage important, en facilitant les déplacements et en limitant les risques pour les élèves. Nous souhaitons également remercier toutes les personnes qui se sont investies dans la recherche de nouveaux locaux et dans l'élaboration de cette solution. Nous tenons à relever le travail effectué afin de trouver des locaux répondant mieux aux besoins du service et, surtout, offrant aux enfants un environnement plus adapté et plus sécurisé. Pour notre fraction, il est essentiel que les enfants qui bénéficient de ces prestations puissent être accueillis dans de bonnes conditions et que les professionnels disposent d'un environnement adéquat pour assurer leur mission. Pour ces raisons, la fraction socialiste acceptera l'augmentation de la dépense périodique proposée."

Mme Eda Gauchat, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance du rapport concernant l'augmentation de la dépense périodique relative au loyer des locaux de la logopédie scolaire. La logopédie scolaire constituant une prestation essentielle pour les enfants qui en ont besoin, il nous semble primordial que ceux-ci puissent bénéficier d'un environnement adapté et sécurisé et que les professionnels qui assurent cette mission puissent également exercer leurs activités dans de bonnes conditions. La question de la sécurité nous paraît particulièrement importante. Les locaux actuellement occupés présentent certaines lacunes et ne sont plus adaptés aux besoins du service. Le fait que les nouveaux locaux soient rénovés spécifiquement pour la logopédie scolaire, en tenant compte notamment des normes de sécurité et de protection contre les incendies, constitue à nos yeux une amélioration

significative. Nous nous réjouissons dès lors du changement de locaux prévu à la rue Francillon 17. Nous relevons également positivement que des négociations ont permis de réduire le loyer initialement prévu et que les travaux nécessaires seront pris en charge par le propriétaire. Pour toutes ces raisons, la fraction ARC soutient l'augmentation de la dépense périodique et l'acceptation du présent préavis."

M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR : "La fraction PLR accepte à l'unanimité l'augmentation de la dépense périodique liée à la relocalisation du service de logopédie à la rue Francillon 17. La nécessité de disposer de locaux mieux adaptés nous paraît clairement démontrée, notamment en matière d'accessibilité, de sécurité, de confidentialité et de conditions d'accueil des enfants et des familles. Nous relevons également positivement le travail de négociation mené entre les services concernés et le propriétaire. Le loyer initialement prévu à CHF 2'600.- par mois a pu être ramené à CHF 2'200.-, soit une économie de CHF 4'800.- par année par rapport à la première proposition. À la suite de nos différents questionnements, nous avons également reçu, de la part du Département éducation et culture, des estimations complémentaires concernant les charges des futurs locaux. Celles-ci nous permettent aujourd'hui d'avoir une vision plus complète du coût de cette relocalisation. Concernant la clé de répartition avec les collectivités partenaires, nous avons obtenu la confirmation que celle-ci est actuellement en cours d'élaboration avec le Service des finances. Sont concernés CoViCou, le Haut-Vallon ainsi que la commune de La Ferrière. Cette clé de répartition permettra de déterminer précisément la charge nette qui restera à la Commune de Saint-Imier. Au vu de ces différents éléments, la fraction PLR considère que cette relocalisation est justifiée et permettra d'assurer cette prestation obligatoire dans de meilleures conditions."

Au vote, c'est à l'unanimité que le Conseil de ville approuve l'augmentation requise de la dépense périodique relative au loyer des locaux de logopédie de CHF 8'400.00 par année ainsi que le mode de financement proposé.

9. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 3'900'000.00 relatif à l'assainissement et à la mise aux normes de la piscine en plein air

Rapport du Conseil municipal :

Le décompte final du crédit d'engagement de CHF 3'900'000.00 relatif à l'assainissement et à la mise aux normes de la piscine en plein air peut être clôturé, les travaux étant terminés et cette infrastructure communale étant opérationnelle, à la satisfaction générale du public et des employés en charge de l'exploitation. Il appartient au Conseil de ville de procéder à la dernière étape dans ce dossier, soit la prise de connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 3'900'000.00 relatif à l'assainissement et à la mise aux normes de la piscine en plein air ainsi que le vote d'un crédit supplémentaire de CHF 93'630.27 relatif à l'assainissement et à la mise aux normes de la piscine en plein air.

En effet, le décompte final fait apparaître un dépassement brut du crédit d'engagement de CHF 93'630.27. Le dépassement est principalement lié aux travaux de génie-civil dont le montant initial de l'avant-projet a été sous-estimé à CHF 300'000.00 avec en sus, le renchérissement IPC de 10,56% sur les matériaux, portant cette partie de travaux à CHF 406'656.08. Toutefois, il convient de rappeler que par décision du 14 décembre 2022, une promesse de subvention d'un montant maximal de CHF 286'740.00 à charge du Fonds du sport (par le biais du Conseil du Jura bernois) a été communiquée à la Municipalité de Saint-Imier. Les démarches en vue de la perception de ladite subvention sont en cours, de concert avec le Fonds du sport du canton de Berne. Dans la mesure où seul le montant brut fait l'objet d'un crédit et qu'il n'est pas possible de tenir compte des rentrées, un dépassé (virtuel) apparaît dans le décompte final.

Renseignement pris auprès de l'OACOT, le Conseil de ville doit voter un crédit supplémentaire dans une pareille situation, quand bien même il n'y aura pas de dépassement en tenant compte de la subvention encore à percevoir. Formellement, dans une situation de dépassement, les travaux doivent être arrêtés et le crédit supplémentaire doit être sollicité sans délai auprès de l'autorité compétente. Pour les objets de la compétence du Corps électoral et selon notre règlementation communale, c'est au Conseil de ville qu'il appartient de voter le crédit supplémentaire dans le cas d'espèce. Le Conseil municipal regrette la situation, dans la mesure où le crédit à voter par votre Autorité ne bénéficie d'aucune marge de manœuvre, l'argent ayant d'ores et déjà été dépensé. Le Conseil municipal s'engage à ce que ce genre de situation ne se reproduise plus à l'avenir.

Compte tenu de ce qui précède, sur la base du préavis positif de la commission des finances par 3 voix contre 2 et 2 abstentions, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter le crédit supplémentaire de CHF 93'630.27 relatif à l'assainissement et à la mise aux normes de la piscine en plein air.

Ouverture de la discussion :

M. Ludovic Barras, PLR : "Notre fraction PLR a pris connaissance du décompte final concernant l'assainissement et la mise aux normes de la piscine en plein air. Nous sommes évidemment satisfaits que ces travaux soient aujourd'hui terminés et que la piscine puisse être exploitée dans de bonnes conditions, à la satisfaction du public et des collaborateurs. Nous comprenons également que, d'un point de vue formel, un crédit supplémentaire doit être voté lorsque le montant brut du crédit d'engagement est dépassé, même si une subvention importante doit encore être encaissée. Cela étant dit, notre fraction souhaite tout de même exprimer une certaine réserve concernant le dépassement de CHF 93'630.27. Un crédit de CHF 3,9 millions avait été accepté pour ce projet. Nous parlons donc d'un investissement très important pour notre commune. Dans ce contexte, un dépassement de près de CHF 100'000.- ne peut pas simplement être considéré comme une formalité administrative, même si la subvention attendue devrait finalement réduire fortement, voire annuler, le dépassement net. Ce qui nous interpelle particulièrement, c'est que le dépassement semble principalement provenir des travaux de génie civil, dont le montant était estimé à CHF 300'000.- dans l'avant-projet et qui s'élèvent finalement à plus de CHF 406'000.- Nous pouvons comprendre qu'un projet de cette importance comporte des imprévus et que les prix des matériaux aient augmenté. Cependant, une différence de cette ampleur entre l'estimation initiale et le coût final mérite, selon nous, une explication un peu plus détaillée. Nous aimerions donc savoir si cette différence provient essentiellement d'éléments qui étaient réellement imprévisibles au moment de l'établissement du crédit, ou si certains travaux ou coûts auraient pu être mieux identifiés et budgétés dès le départ. Le Conseil municipal indique dans son préavis qu'il regrette cette situation et qu'il s'engage à ce qu'elle ne se reproduise plus à l'avenir. Nous prenons acte de cet engagement et remercions le Conseil municipal. Pour notre fraction, l'enjeu n'est pas de chercher un responsable ou de remettre en question la nécessité de ces travaux. L'enjeu est de tirer les enseignements de ce projet. Lorsqu'un crédit de plusieurs millions est présenté au Conseil de ville, nous devons pouvoir disposer d'estimations aussi fiables que possible. C'est une question de responsabilité vis-à-vis des contribuables et également de confiance entre l'exécutif et le législatif. Nous souhaiterions donc savoir quelles mesures concrètes seront prises à l'avenir afin d'améliorer les estimations, notamment pour les travaux de génie civil, et afin que le Conseil de ville soit informé suffisamment tôt lorsqu'un risque de dépassement apparaît. Enfin, nous souhaitons également avoir une confirmation concernant la subvention de CHF 286'740.- : où en est précisément la procédure et quel montant la Municipalité estime-t-elle pouvoir finalement percevoir ? Pour résumer, notre fraction comprend l'obligation formelle de voter ce crédit supplémentaire. Toutefois, nous estimons que le dépassement aurait dû être mieux maîtrisé et nous souhaitons que cette expérience permette d'améliorer la gestion et le suivi des futurs projets d'investissement de notre commune. Nous vous

remercions pour les réponses qui pourront être apportées à ces différentes questions. Merci de votre attention. Le PLR laisse la liberté de choix à ses membres."

M. Sébastien Ehl, président : "Merci M. Ludovic Barras, PLR. Vous avez traité les points 9 et 10 en même temps. La parole est-elle encore demandée pour le point 9 ? Non ? Le point 9 est une prise de connaissance."

Le Conseil de ville a pris connaissance du décompte final qui a été soumis.

10. Crédit supplémentaire de CHF 93'630.27 relatif à l'assainissement et à la mise aux normes de la piscine en plein air : Décision

Rapport du Conseil municipal : voir le rapport reproduit sous point 9 ci-dessus.

Ouverture de la discussion :

Mme Martine Bourquin, ARC : "La fraction ARC tient à relever que l'avis des membres d'ARC a été biaisé à la commission des finances, le dossier remis au Conseil de ville étant plus complet. Merci pour l'éclaircissement. Ce soir, la fraction adhère à la demande d'un crédit supplémentaire de CHF 93'630.27, tout en rappelant qu'il sera impératif de respecter le délai de dépôt du dossier complet auprès du CJB, sous peine de voir toute subvention refusée."

Mme Elisabeth Beck, PS : "La fraction socialiste est appelée à voter un crédit supplémentaire pour clore les comptes sur cet objet. Dans un premier temps, il n'est pas possible de comptabiliser les rentrées promises par le CJB d'un montant maximal de CHF 286'740 à charge du Fonds du sport du canton de Berne, parce que seul le montant brut fait l'objet d'un crédit. Donc, un dépassé virtuel apparaît dans le décompte final. Formellement, des dépenses augmentées par des travaux de génie-civil complémentaires et le renchérissement IPC de 10,56% sur les matériaux auraient dû être validées avant la réalisation finale du projet. Les travaux ont été menés tambour battant pour permettre à la population de profiter rapidement des infrastructures. A la satisfaction générale du public et des employés en charge de l'exploitation, celle-ci est désormais opérationnelle. La fraction socialiste remercie son conseiller municipal Olivier Zimmermann pour son engagement à mener à bien l'assainissement et la mise aux normes de notre piscine en plein air. Pour recevoir les subventions promises du canton de Berne, il s'agira donc, aussitôt que le crédit aura été libéré, de lui transmettre les comptes finaux, en respectant le délai fixé à début décembre de cette année. La fraction socialiste, à l'unanimité, accepte ce crédit supplémentaire de CHF 93'630.27."

M. Sébastien Ehl, président : "Est-ce qu'un municipal veut répondre ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Concernant la Commission des finances, j'ai sous les yeux les documents de séance qui ont été traités par cette commission dans sa séance du 17 août, mais qui a été tenue par voie de circulation, puisque quatre de ses membres se sont excusés. Dans les documents, il y en a un où il bien mentionné qu'il y a cette subvention d'un peu plus de CHF 286'000.- qui a été demandée et qui est en attente au canton. Donc, dans les documents, cela y figure, en tout cas sur eSéance Univers."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Cela a été fait après coup, parce que nous sommes unanimes."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Pour apporter un complément qui vient d'être donné, pour la demande de subvention vous êtes obligés ce soir formellement d'accepter le décompte final pour qu'on puisse faire la demande

de subvention. Donc, dès que vous aurez voté, le dossier sera transmis à qui de droit pour libérer cette subvention."

M. Sébastien Ehl, président : "Est-ce que cela amène une réponse ?"

M. Ludovic Barras, PLR : "Non."

Au vote, par 15 voix positives et 8 abstentions, le crédit supplémentaire de CHF 93'630.27 est approuvé.

11. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 274'000.00 relatif à l'amélioration de la desserte en transports publics à Saint-Imier et Villeret (2022 à 2024)

M. Sébastien Ehl, président : "Les points 11 à 14 sont des prises de connaissance. Est-ce qu'on les prend ensemble ou un par un ? Sans autre proposition, nous allons traiter ces points ensemble."

M. Marcel Gilomen, PLR : "La fraction PLR prend acte de ces décomptes finaux et souhaite surtout relever la mise à l'horaire, par le canton, des deux boucles de bus, rendue possible notamment grâce à leur bonne fréquentation. Pour mettre sur pied ce projet, il nous aura fallu plusieurs années de travail, de discussions et de persévérance, afin de le faire avancer avec les différents partenaires, parmi lesquels les CFF, les CJ, la commune de Villeret et bien d'autres. Lorsque nous avons mis cette offre de transport à la disposition de la population en 2018, nous faisions le pari qu'elle répondrait à un véritable besoin. Aujourd'hui, nous pouvons constater que ce pari est réussi. Les habitants de Saint-Imier, Villeret et de nombreux aux autres usagers se sont approprié ces lignes de plus et les utilisent désormais au quotidien. Pour la fraction PLR, c'est une belle satisfaction de voir qu'une initiative dans laquelle nous nous sommes investis pendant plusieurs années est aujourd'hui devenue une offre de transport concrète, utile et appréciée des bénéficiaires. C'est aussi une fierté personnelle de constater que le travail et la persévérance ce que nous avons consacrés à ce dossier ont contribué à ce résultat concret pour la population. Je vous remercie de votre attention."

Le Conseil de ville prend connaissance du décompte final.

12. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 750'000.00 relatif à la part communale à la viabilisation des infrastructures suite à la réalisation d'un quartier de villas à la Rue de la Clef

Le Conseil de ville prend connaissance du décompte final.

13. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 300'000.00 relatif à la rénovation de la station transformatrice des Noyes et d'une nouvelle alimentation électrique pour DM Décors SA

Le Conseil de ville prend connaissance du décompte final.

14. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 200'000.00 relatif à la mise sous terre de la ligne électrique MT – ligne Sud entre les stations SECH et Pont

Le Conseil de ville prend connaissance du décompte final.

15. Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de M. Sylvain Ndonfack, démissionnaire

Mme Isabelle Gambetta, PS : propose Mme Claude Marguier.

A l'unanimité, Mme Claude Marguier est nommée membre de la Commission économie et tourisme.

16. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la jeunesse, en remplacement de M. Sylvain Ndonfack, démissionnaire

Mme Isabelle Gambetta, PS, propose Mme Mélanie Lambert, PS.

A l'unanimité moins l'intéressée, Mme Mélanie Lambert, PS est nommée membre de la Commission de la jeunesse.

17. Motions, postulats et interpellations
    17.1. Motions
    17.2. Postulats
    17.3. Interpellations

    17.1. Motions

    Néant.

    17.2. Postulats

    Néant.

    17.3. Interpellations

    Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR : "Interpellation intitulée : Erreur de facturation de l'eau : quel coût pour la collectivité et quelles mesures pour éviter que cela se reproduise ? Les factures d'eau potable du premier et du deuxième trimestre 2026 ont été établies avec le tarif 2025, alors qu'un nouveau tarif était applicable depuis le 1er janvier 2026. Une nouvelle facturation a dès lors dû être effectuée afin de corriger cette erreur. Les factures initiales ont été annulées et de nouvelles ont été adressées aux personnes concernées, avec déduction des montants déjà versés. Nous pouvons comprendre qu'une erreur administrative puisse survenir. En revanche, une telle

opération représente nécessairement un travail administratif supplémentaire, ainsi que des frais liés à l'impression et à l'envoi de nouvelles factures. Elle implique également des démarches supplémentaires pour les citoyennes et citoyens concernés, notamment lorsque ceux-ci avaient déjà reçu, vérifié ou payé leur facture initiale. Nous nous interrogeons également sur la communication accompagnant cette nouvelle facturation. La lettre adressée aux contribuables se limite essentiellement à expliquer la correction et à demander de prendre en compte les nouvelles factures. Au regard de l'erreur commise et des désagréments occasionnés, nous estimons que cette communication est particulièrement légère et qu'elle aurait dû comporter, à tout le moins, des excuses explicites. Dès lors, notre fraction demande au Conseil municipal de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil municipal a-t-il été informé préalablement de cette erreur de facturation et de la nécessité de procéder à une nouvelle facturation ?

2. Quel est le coût engendré par cette opération de correction ? Nous souhaitons notamment connaître :

   - le nombre de factures concernées;
   - le temps de travail supplémentaire consacré par les employés communaux à cette opération;
   - les frais d'impression, de mise sous pli et d'affranchissement;
   - ainsi que, le cas échéant, les éventuels autres coûts liés à cette correction.

3. Comment cette erreur a-t-elle pu se produire ? S'agit-il d'une erreur humaine, informatique ou organisationnelle ?

4. Quelles mesures ont été ou seront mises en place afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise ?

Enfin, notre fraction souhaite savoir si le Conseil municipal considère que la communication adressée aux personnes concernées était adéquate. Merci pour votre attention et réponses."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Au nom du Conseil municipal, je vais répondre directement à cette interpellation, puisque celle-ci avait été déposée avant mardi. Les tarifs de l'eau potable ont été changés depuis le 1er janvier 2026, suite à une décision du Conseil de ville, lors de sa séance du 23 octobre 2025. Un contrôle interne a mis en évidence les problèmes début juillet. Les deux services concernés, celui de l'équipement et celui des finances, ont préparé les mesures à prendre pour corriger la situation (coordination avec notre fournisseur de logiciels de facturation, établissement de la procédure de correction) et déterminé leur coût. Selon les projections initiales, le coût pour mener à bien cette procédure était de l'ordre de CHF 3'000.- au maximum, alors que le manque à gagner s'élevait à CHF 70'000.- environ pour les deux trimestres concernés. Compte tenu des enjeux, la procédure de correction a été lancée au début du mois d'août. Les retours des clients ont généralement été compréhensifs (plus de 120 appels et courriels traités en 5 heures environ, soit 2.5 minutes par contact), hormis les 5 à 10% de personnes mécontentes habituelles. La conseillère municipale en charge du département a été informée courant juillet lors de ses vacances. Le Conseil municipal a pris connaissance de l'erreur lors de sa séance du 1er septembre 2026. Les tarifs 2026 étant entrés en vigueur le 1er janvier, leur application ne se discutait pas. C'est vous d'ailleurs qui avez décidé du tarif, vous êtes l'autorité supérieure, donc c'était clair qu'il fallait qu'on les applique. Cette opération de correction a concerné 1050 factures sur deux trimestres, à savoir 2100 factures au total. Le temps de travail supplémentaires consacrées par les employés communaux à

cette opération s'est monté à CHF 1'246.-, à savoir 2 heures à CHF 103.- pour les corrections de la facturation, 8 heures à CHF 80.- pour l'édition des nouvelles factures et 5 heures CHF 80.- pour le suivi des clients. Avec les envois supplémentaires de 850 lettres à CHF 0.79/unité, pour un total de CHF 629.-, le montant global de l'opération est de CHF 1'875.-. Cette somme ne tient pas compte du temps consacré à la présente réponse, estimé à 5 heures. Il s'agit d'une erreur humaine et organisationnelle. Le seul cas de ce type en plus de 20 ans. Une adaptation des procédures de contrôle a directement eu lieu. Une lettre/courriel explicative assumant l'erreur signée par le chef du Service de l'équipement a été envoyée à chaque client. Dès lors, nous estimons, au vu des explications données, que la communication a atteint son objectif."

M. Sébastien Ehl, président : "Merci à Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement."

Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR : "Merci pour les réponses très précises apportées."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "J'ai une interpellation. Cet été a été très chaud. Nous le savons tous, qui dit chaleur et soleil dit aussi piscine. Le Quotidien jurassien a sorti hier les chiffres : record de la fréquentation de la piscine de Moutier, environ 30 % de fréquentation supplémentaire. Est-ce que Saint-Imier a aussi bénéficié d'un tel engouement ? Pourrions-nous avoir un petit point de situation ?"

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "La saison n'étant pas encore terminée, je n'ai pas encore les chiffres finaux. À l'heure actuelle, l'année passée, nous étions à 22'000 en fin de saison. Pour le moment, nous en sommes aux alentours de 35'000. J'avais prévu de vous tenir au courant au prochain Conseil de ville pour vous donner des informations plus complètes."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Je vous remercie déjà pour cette réponse. Est-ce qu'on pourrait avoir une information plus chiffrée au niveau des entrées comme il y a eu pour Moutier ?"

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Dès que je les aurai, vous les aurez."

M. Sébastien Ehl, président : "Est-ce que la parole est encore demandée pour les interpellations ? Non."

18. Divers et imprévu

M. Arthur Wileczelek, ARC : "Le 26 août, le Centre de Culture et de Loisirs de Saint-Imier a remporté le Prix de la culture 2026 du canton de Berne, doté d'un montant de CHF 20'000.-. Cette récompense salue plus de 50 ans d'engagement local, la continuité de sa programmation pluridisciplinaire (théâtre, musique, danse, humour, arts visuels) et son rayonnement suprarégional dans le Jura bernois. La fraction ARC félicite et remercie le CCL pour son implication et la qualité de son travail."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Je suis surprise par la réponse de Monsieur le Maire concernant la piscine puisqu'en date du 16 août Daniel Beck et moi-même avons donné notre avis sur le point 10 en demandant si une subvention serait demandée. Cette réponse a été faite avant la séance de la commission du 17 août par voie de mail."

M. Sébastien Ehl, président : "Merci à Mme Martine Bourquin, ARC. Une réponse à apporter M. le maire ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Je n'ai pas de commentaire particulier."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Voici un message au nom de citoyens du quartier Est. L'histoire débute par la coupe des arbres qui a ému. La mise à l'enquête pour la construction d'un immeuble locatif a surpris. Le déplacement de l'éco point du côté nord de la rue a été admis, mais sa fermeture a mal passé. Quelques mois plus tard, les travaux sont quasi terminés. Les voitures de chantier ont disparu. Si le problème venait des automobilistes de passage qui délaissaient des ordures non triées dans des bennes visibles, aujourd'hui, il serait possible de réorganiser cet espace et de permettre aux habitants de l'est du village d'être traités à l'égal des autres citoyens."

M. Gérard Dessaules, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je me permets de revenir sur une question de Mme Bourquin concernant cet éco point. La commission d'urbanisme va traiter du sujet en date de lundi prochain, sauf erreur le 15 septembre, et puis nous pourrons mettre en place cet éco point, selon les possibilités. L'idée est également de replanter les arbres qui ont été coupés à l'occasion de ce chantier. Juste pour vous dire qu'ils n'auront pas la même grandeur, il faut en être bien conscient. Mais nous cherchons à replanter les arbres partout où nous les coupons."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Je vous remercie. Cela fera plaisir à beaucoup de monde."

M. Corentin Jeanneret, maire : "J'ai juste un complément. Effectivement, dans la procédure par voie de consultation, les membres de la commission des finances se sont exprimés. Ensuite, le 17 août, la cheffe du Service des bâtiments et infrastructures a donné des compléments qui ont été portés au procès-verbal et qui informent notamment d'une demande de subvention. Le procès-verbal a ensuite été accepté par la commission des finances dans sa séance suivante. Donc, l'idée n'est pas d'avoir raison ou tort, mais c'est celle de vous donner des informations."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Simplement, nous ce qu'on essayait de dire c'est qu'on avait voté aux finances avant d'avoir eu ce complément. Du coup, le vote qui figure dans les documents du conseil de ville ne prend pas en compte cette information qui était manquante."

M. Sébastien Ehl, président : "Merci à Mme Jessica Froidevaux, ARC. M. le maire, avez-vous encore quelque chose à ajouter ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Non, rien de plus."

M. Sébastien Ehl, président : "Avant de clore la séance, je vais remercier Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement, d'avoir fait une réponse très constructive. Comme j'avais commencé par un texte qui est important, vous avez dit quelque chose qui était très important, mais que tout le monde n'a peut-être pas enregistré. Vous avez dit : c'est vous l'organe suprême, le Conseil de ville, qui avez pris cette décision. Donc, j'espère que tout le monde a bien enregistré les responsabilités qui nous incombent. Les décisions doivent être prises de manière réfléchie. Il est 20 h 57 et je clos cette séance. Merci et bonne soirée."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 57.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président : Pour le vice-chancelier,
le rédacteur du jour